



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 17719

### Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la répartition des postes FONJEP administrés par le FAS depuis la loi de finances pour 1996, qui avait prévu le transfert de 500 postes du ministère de la jeunesse et des sports sur le budget du FAS. Or, il semblerait que les orientatoin de la nouvelle programmation du FAS conduiraient, à partir de 1999, à la suppression de six postes en Bourgogne au bénéfice d'autres régions. Cette situation remettrait en cause l'action des associations de la jeunesse et d'éducation populaire bourguignonnes et signifierait un désengagement de l'Etat en matière de politique de la jeunesse dans cette région, ce qui n'est certainement pas dans ses intentions. Il lui demande de bien vouloir veiller, dans le cadre de la préparation du budget de son ministère pour 1999, à ce que les moyens nécessaires soient dégagés pour satisfaire aux besoins des associations de jeunesse.

### Texte de la réponse

Au terme de l'évolution des postes FONJEP qui lui ont été transférés en 1996, le Fonds d'action sociale (FAS) sera conduit à ne pas poursuivre le financement de certains de ces postes au-delà de 1998. Une concertation étroite entre le ministère de la jeunesse et des sports de l'établissement public a permis d'ores et déjà le règlement des situations les plus délicates, par échange ou reprise de postes, en Bourgogne et dans d'autres régions. En tout état de cause, les moyens budgétaires dégagés par le ministère de la jeunesse et des sports au titre du FONJEP en 1998 et 1999 lui permettront de soutenir, à travers de nouveaux postes, les projets de qualité présentés par les associations de jeunesse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Voisin](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17719

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 1998, page 4236

**Réponse publiée le :** 19 octobre 1998, page 5722